

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 5 janvier 2021 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Guillois, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absents (excusé) :

Secrétaire : Mme Brault

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020
- Droit de préemption communale (route de Saint Benoit)
- DETR 2021 – DSIL 2021
- Travaux d'aménagement du centre bourg
- Questions diverses

Le Maire souhaite une bonne année à l'ensemble des membres du conseil municipal.
Il demande à rajouter un point à l'ordre du jour à savoir, attribuer à une association une subvention suite au décès d'un parent d'un agent de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rajout :

1. Validation du compte rendu de conseil municipal du 1^{er} décembre 2020

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

2. Subvention à une association suite au décès d'un parent de l'un de nos agents

Le Maire informe le conseil municipal que l'un de nos agents vient de perdre son père.
Le Maire rappelle qu'il est habituellement de coutume que la commune, dans ces circonstances, se manifeste en achetant une composition florale. La famille de l'agent ne souhaite pas de compositions florales mais préfère une contribution à la Fondation pour la recherche médicale.
Aussi, le Maire propose de verser une contribution de 40 € à cette association, choisie par la famille de l'agent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

- ACCEPTE la proposition ci-dessus faite par le Maire,
- DECIDE de verser à la Fondation pour la recherche médicale une subvention de 40 €.

3. Droit de préemption

Le Maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou de demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Guilbault, notaire à Saint Benoit du Sault, reçue le 18 décembre 2020, concernant la vente d'un bien situé dans le bourg, 14 route de Saint Benoit du Sault - PRISSAC, parcelles cadastrées AB N°116-120-418-119 pour un montant de soixante mille euros (60 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat de cet immeuble désigné ci-dessus.

3 DETR 2021 – DSIL 2021

Le Maire donne lecture aux élus du document présentant les actions pouvant être financées au titre de la DETR et de la DSIL 2021. Les dossiers complets (2 au maximum) avec devis doivent être saisis en ligne avant le 31 janvier.

Parmi les actions finançables, le Maire indique que l'achat de matériel, tracteur, broyeuse et remorque pour l'entretien des chemins, envisagé cette année, est éligible (20 %) au titre de la DETR. Il propose d'établir un dossier.

Des devis sont déjà en cours ; une commission d'élus a rencontré les commerciaux et étudie les offres.

Deux autres actions « matériel et mobilier scolaires et périscolaires » (35 à 60%) et « acquisition de véhicules électriques ou hybrides en lien avec la collecte des ordures ménagères » (20 %) interpellent certains élus qui demandent la possibilité de faire financer l'achat d'abris bus pour les transports scolaires et l'achat d'un véhicule électrique pour les agents techniques.

Le Maire observe qu'il n'est pas certain que ces deux derniers projets soient éligibles au titre de la DETR, mais il se renseignera auprès des services de l'Etat.

Concernant les subventions DSIL les actions finançables sont la rénovation thermique des bâtiments publics. Le Maire rappelle que la commune a déjà procédé à d'importants travaux d'isolation des bâtiments communaux (mairie, école, CDC...).

4 Travaux d'aménagement du centre bourg

Le Maire informe le conseil municipal que la SETEC revient la semaine prochaine pour débiter l'autre tranche de travaux dans le centre bourg.

M. Biardeau regrette le choix des bancs et poteaux en bois chêne car ce mobilier vieillit très mal. Ce vieillissement prématuré s'explique par le fait que l'entreprise n'a pas fait, cet été, le traitement du bois nécessaire à sa protection (avant l'arrivée des pluies).

Cela a été indiqué en réserve dans le PV de réception des travaux. L'entreprise devra reprendre ces travaux.

5 Questions diverses

Vitesse excessive dans les hameaux

Le Maire lit le courrier reçu de l'unité des routes du Conseil Départemental de l'Indre et celui d'un administré qui se plaint de la vitesse excessive des véhicules à l'intérieur d'un hameau de la commune de Prissac (compétence du Maire car le tronçon est en agglomération).

Un débat s'ouvre au sein du conseil municipal sur les solutions qui peuvent être apportées afin de réduire à l'intérieur d'un hameau la vitesse des véhicules :

- installation de ralentisseurs,
- installation de bandes rugueuses,
- construction de chicanes de rétrécissement de la chaussée,
- installation de radars pédagogiques.

Le conseil municipal décide dans un premier temps d'étudier l'installation d'un radar pédagogique de vitesse, mobile, à implanter à l'entrée de certains hameaux, pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

Réfection d'un chemin communal

M. Renaud demande à nouveau à la commune d'entretenir au Chatelier une ancienne voie communale qui a été déclassée et qui s'est fortement dégradée.

Un débat s'ouvre au sein du conseil municipal et plusieurs solutions sont envisagées :

- Soit boucher les nids de poules mais cette action ne semble pas suffisante,
- Soit étudier l'installation d'un revêtement bi-couche ou d'un enrobé, plus coûteux, mais qui pourra peut-être permettre de reclasser ce chemin en voirie d'entretien communautaire (CDC MOVA).

D'autres chemins communaux sont dans la même situation.

Des devis pour un revêtement bi-couche et enrobé seront demandés.

Achat de matériel pour l'entretien des bas-côtés des chemins

Le Maire rappelle qu'il est question de remplacer pour l'entretien des chemins, le tracteur, le broyeur et la remorque par de nouveaux équipements neufs.

Une commission d'élus a été constituée afin de travailler sur ce dossier, recevoir les commerciaux, étudier les offres et aller voir les matériels proposés.

A ce jour, 4 devis de tracteurs sont à l'étude, ainsi que des devis pour l'achat d'un broyeur et d'une remorque. Les élus de cette commission doivent encore aller voir une remorque et un broyeur.

Il restera ensuite à faire la synthèse de toutes les offres afin que le conseil municipal puisse décider.

Facture réparation tracteur

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une facture très élevée concernant la réparation du tracteur New Holland.

Aucun devis n'a été présenté par l'entreprise pour la réparation. Il semble néanmoins qu'un ordre de réparation a été signé. Le Maire demandera un avis sur ce dossier au service juridique Groupama.

Projets communaux

Le Maire annonce qu'il communiquera aux élus le document dans lequel figure l'ensemble des propositions de projets faites par les conseillers municipaux.

A partir de ce document il conviendra de déterminer les projets à réaliser. au cours du mandat
Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

M. Renaud et M. Montière souhaitent que les hameaux ne soient pas délaissés et qu'ils puissent bénéficier aussi de projets d'aménagements (ex : La Rochechevreux, Le Chatelier, La Renonfière etc..).
M. Biardeau est d'accord et demande à établir un plan de travaux en commençant par les 3 plus gros hameaux.

M. Jouot propose au conseil municipal de réunir la commission des travaux afin d'examiner les projets de travaux figurant dans la liste des projets proposés par les élus et inventoriés par le Maire.

Des conseillers municipaux souhaitent que l'ensemble des conseillers municipaux se réunissent pour étudier les projets proposés et établir les priorités.

Chauffage et climatisation de la Salle Gaston Chéreau

M. Biardeau a demandé à plusieurs reprises l'installation d'une climatisation à la salle Gaston Chéreau.
Un devis a été reçu pour environ 17 000 € TTC.

La question de l'efficacité du fonctionnement du chauffage de la salle est à nouveau soulevée.

M. Biardeau demande la possibilité de réétudier l'ensemble du système de chauffage de cette salle, avec la possibilité d'installer un chauffage type pompe à chaleur réversible.

M. le Maire indique que seules les pompes à chaleur avec système de chauffage hors climatisation sont éligibles à des aides financières.

Bordures cassées centre bourg

M. Montiège signale que certaines bordures qui viennent d'être posées dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg près de l'église et au bord de la route sont déjà cassées. Il conviendra de le signaler avant la réception des travaux afin que l'entreprise procède à leur remplacement.

Il demande également la possibilité de mettre un banc à la fosse du pêcher et un autre au chemin d'ULM.

La Rochechevreux

Mme Petit demande que les trous près des conteneurs ordures ménagères soient rebouchés et signale que le conteneur à verre est plein. Ceci sera demandé.

Décoration de Noël

Mme Petit demande la possibilité de prévoir pour l'année prochaine, l'achat de décoration de Noël pour le bourg et les villages. Une étude sera faite afin de commander des décorations pour Noël prochain. Elle demande également la possibilité de mettre de petits sapins en décoration dans les hameaux.

Le Maire signale que par le passé cela se faisait mais que suite à des problèmes, le conseil municipal avait décidé d'arrêter cette action.

Plantation de sapins

Mme Vannier demande la possibilité de replanter des sapins sur un terrain communal situé près du ruisseau de la Bonne Dame en bordure de la RD 10 en direction de Saint Benoit du Sault.

Etang communal Rémy Louveau

M. Lepetit demande à remplacer les tables de pique-nique usagées de l'étang Remy Louveau. Cela sera étudié cette année (en résine, béton etc...).

Antenne relais téléphonie mobile

M. Leroy-Battu demande l'état d'avancement des travaux d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile à la Garenne et le rayonnement de cette antenne.

Le Maire informe que cette antenne sera certainement opérationnelle en 2022 et que le rayonnement des ondes est d'environ 3 à 4 km maximum.

Ecole

M. Jouot informe le conseil municipal que l'école de Prissac est retenue au titre du projet label numérique, lancé l'année dernière par l'Académie, la CDC MOVA et l'école.

Cela permettra à l'école de pouvoir acquérir du nouveau matériel numérique.

M. Renaud félicite les personnes qui ont fait la dernière édition du tambour de Prissac.

Prochaine réunion de conseil municipal le 2 février 2021, 20 heures.

La séance est levée à 22 h 15